

**1**

PRFB / Document GUYANE

PROGRAMME RÉGIONAL DE LA FORÊT ET DU BOIS

- fixe les orientations et les objectifs régionaux pour l'ensemble des acteurs de la filière forêt bois
- précise les priorités économiques, environnementales et sociales
- établit un programme d'actions pour atteindre les objectifs

Porté par la Collectivité Territoriale de Guyane et l'État, il est approuvé par arrêté ministériel.



dans le programme
d'actions

2

DRA / Document INTERCOMMUNAL

DIRECTIVE RÉGIONALE D'AMÉNAGEMENT

Sud Guyane

Cadre de référence pour la gestion des forêts domaniales

- donne les recommandations générales permettant de mettre en oeuvre une gestion forestière durable.
- encadre l'élaboration et assure la cohérence des plans de gestion des forêts aménagées.

L'ONF a été mandaté par l'État en tant qu'expert pour rédiger la DRA. Elle est ensuite approuvée par le ministre en charge des forêts.



encadre l'élaboration

3

PLAN DE GESTION / Document forêt

PLAN DE GESTION

Pour chaque forêt aménagée, l'ONF propose un plan de gestion adapté aux communes. Il précise :

- les caractéristiques environnementales, sociales et économiques de la forêt aménagée
- les secteurs pouvant être exploités pour la ressource bois et les prévisions de coupe
- les usages traditionnels de la forêt

La liste des forêts aménagées respectant un plan de gestion est fixée par arrêté ministériel.

document
ressource

CHARTRE EFI / Document Guyane

CHARTRE D'EXPLOITATION À FAIBLE IMPACT

Guide technique décrivant l'exploitation forestière pour la récolte de bois d'œuvre en forêt guyanaise

- représente les bonnes pratiques à mettre en oeuvre par les exploitants forestiers et l'ONF pour limiter les impacts de l'exploitation forestière
- définit les règles concernant le choix des arbres à exploiter, l'abattage puis le transport des bois

document
ressource